

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE EGALITE FRATERNITE
MAIRIE DE BASLIEUX-LES-FISMES

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal – séance du 25 janvier deux mil vingt et un. Par suite d’une convocation en date du 18/01/2021, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, le vingt-cinq janvier deux mil vingt et un, à vingt heures, sous la présidence de : Lucie POLLET, Maire.

<u>Nombre de Conseillers</u>	
En exercice	11
Présents	11
Votants	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0
Délibération n° 07-2021	

Présents : ANDRÉ Jean-Philippe, FLORANCE Olivier, JACQUIOT Muriel, MAGNIEN Karine, MIL-HOMENS Ticiano, VILLIÉ Véronique, DEGRYSE Michel, FEIG Laura, HAUTIER Sandra, MARLOT Fanny

Absents excusés :

Pouvoir :

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l’article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l’appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l’article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l’élection d’un secrétaire pris au sein du conseil. Madame Muriel Jacquot est désignée pour remplir cette fonction.

CRÉATION DE LA COMMISSION LOGO

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29, Considérant la possibilité de former des commissions de travail chargées d’étudier les questions soumises au conseil municipal, de formuler des avis qui ne disposent d’aucun pouvoir décisionnel.

Considérant l’utilité de former une commission pour la création du logo de la commune.

Considérant la possibilité de décider, à l’unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la nomination des membres.

Considérant que Madame Lucie Pollet, Maire est présidente de la commission énumérée ci-dessous :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l’unanimité,

Décide :

De ne pas créer de commission logo

De sélectionner le logo ci-joint en annexe, déjà proposé par Madame Feig Laura,

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à Baslieux-lès-Fismes,
Le 1 février 2021
Le Maire, Lucie POLLET



Lucie POLLET

LUCIE POLLET
2021.02.01 15:25:11 +0100
Ref:20210201_145002_1-1-O
Signature numérique
le Maire

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 01/02/2021 à 15h35
Référence de l'AR : 051-215100322-20210201-07_2021-DE
Affiché le 01/02/2021 - Certifié exécutoire le 01/02/2021